

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 février 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 7 février 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle TEISSEYRE

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 73

Etaient présents : 57 (dont 5 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Monique BOTTINI - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS - Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 29

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Thierry TATONI - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON

Excusés ayant donné pouvoir : 16

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe CAHN - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Christian CARRERE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur : Roland PEYRON

Animation Territoriale

023-2024 Signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre l'association EUREKA et la CCBDP au titre de la CTEAC, pour la période 2023 – 2024

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Vu la délibération n° 158-2022 du 27 septembre 2022 par laquelle le Conseil communautaire a voté le renouvellement de la 3^{ème} Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture (CTEAC) pour la période 2022 – 2025 ;

Vu la délibération n° 189-2022 en date du 25 octobre 2022 approuvant la convention de partenariat avec l'association EUREKA pour la période 2022-2025 dans la cadre de la CTEAC et déterminant un montant de subvention annuelle de 40 000 € par an ;

Vu la délibération n° 149-2023 en date du 11 juillet 2023 autorisant le plan de financement et les axes de travail pour l'année scolaire 2023 - 2024, conformément à la convention 2022 - 2025 ;

Considérant que la convention de partenariat avec l'association EUREKA qui porte Komplex Kapharnaüm garantit le déploiement des actions EAC sur l'ensemble du territoire durant toute la période de la 3[°] CTEAC ;

Considérant que la poursuite du projet dans le cadre des résidences artistiques permet ainsi la consolidation du maillage territorial et le renforcement des partenariats avec les structures associatives sur les communes de Buis-les-Baronnies, Montbrun-les-Bains, Rémuzat et Mirabel-aux-Baronnies, au bénéfice des habitants et publics ciblés ;

Considérant que, dans le cadre de la convention de partenariat, la CCBDP s'engage à verser à l'association :

- la subvention annuelle de 40 000 € pour cofinancer la rémunération des artistes et techniciens, le temps de coordination de l'association et le suivi du projet lié au programme d'intervention et de création artistique,
- 5 000 € pour financer les actions des artistes associés (acteurs culturels du territoire).

Les montants de la subvention seront versés comme suit :

- 15 000 euros : novembre 2023,
- 20 000 euros : mars 2024,
- 10 000 euros : courant juin, sur présentation du bilan d'activité et financier de l'association.

Il est proposé d'approuver la signature d'un avenant à la convention de partenariat pour l'année 2024 et de valider le plan de charges pour la période 2023-2024 annexé à la délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre l'association EUREKA et la CCBDP au titre de la CTEAC, pour la période 2023 – 2024 ;

D'AUTORISER le Président à signer ledit avenant à la convention pour la période 2023 - 2024 ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à hauteur de 45 000 € ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 26/02/2024

Mise en ligne le : 26/02/2024

Ampliation à :

Le Président

Thierry DAYRE

